

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents :** Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marilene BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA,

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	17

**Absents ayant donné un pouvoir :** Madame BLANLUET à M. HUET, Mme Vanessa CHABOURINE à M. BAUMY.

**Absents excusés :** M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Solène MENNECIER, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

**Date de la convocation**

14 novembre 2025

**Date d'affichage**

14 novembre 2025

Objet de la délibération  
**7- Finances locales**  
**7-1- Décision budgétaire**  
**7-1-7 Autres documents à caractère budgétaire ou comptable**

A été nommé secrétaire : M. Jacques ABBO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande des riverains des travaux de désenclavement de la place du Souvenir pour la viabilisation de leurs terrains situés à proximité des travaux,

Vu le chiffrage établi par la Commune pour la réalisation des travaux de viabilisation au vu du marché public signé pour ces travaux,

**2025-068-  
pour des travaux de  
viabilisation**

Participation  
travaux de  
viabilisation  
Considérant que les travaux de viabilisation sont nécessaires pour permettre la vente du terrain par les propriétaires,

Considérant que les propriétaires ont exprimé leur accord pour que la Commune réalise ces travaux à leur place, sous réserve de la signature d'une convention et du règlement des frais correspondants,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

et publication ou notification

27/11/2025

- Approuve la réalisation des travaux de viabilisation des terrains situé à proximité des travaux de désenclavement de la place du Souvenir, conformément au devis établi par la Commune.

- Autorise M. le Maire à signer une convention avec chaque propriétaire concerné, précisant les modalités de réalisation des travaux et le paiement des frais de viabilisation.
- Charge M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
Jacques ABBO

Pour copie conforme,

Le Maire  
Frédéric MURA



A large, fluid blue ink signature is written across the page, overlapping the official stamp area.